

L'Insee collecte, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire.

Les Services statistiques ministériels (SSM) réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee coordonne les différents SSM avec qui il compose le Service statistique public. Ensemble, ils décident des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

A quoi servent les informations collectées par l'Insee ?

Les enquêtes de l'Insee, enquêtes auprès des ménages ou relevés de prix en magasins, servent à alimenter des études économiques et sociales.

Les résultats sont mobilisés par des journalistes, entreprises, enseignants, chercheurs, pouvoirs publics, collectivités locales, administrations ou particuliers tant au niveau local que national.

Dans quel cadre juridique les enquêtes sont-elles réalisées ?

Les enquêtes de l'Insee font partie du programme d'enquêtes de la statistique publique. Elles sont reconnues d'intérêt général et de qualité statistique. L'enquête a obligation de répondre, mais dans tous les cas la loi lui garantit la confidentialité des données déclarées. Afin de réduire la durée du questionnaire, les données de cette enquête peuvent être complétées par des informations administratives auxquelles l'Insee a accès, dans les mêmes conditions de garantie de la confidentialité.

Les enquêteurs de l'Insee sont tenus au secret statistique (*loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique*).

L'Insee s'engage à ce que le traitement des données personnelles soit conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Nous suivre, nous contacter



Abonnez-vous à nos lettres d'information

- ▢ [Insee.net actualités \(abonnement sur insee.fr\)](#)
- ▢ [La lettre d'information de votre région](#)

Aide et contact

- ▢ [Consultez le site internet de l'Insee : **insee.fr**](#)
- ▢ [Pour vous aider](#)

*par courriel : rubrique "**Aide et contact**"
accessible en haut à droite
de la page d'accueil*

par téléphone 09 72 72 40 00
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h*

Serveurs vocaux dédiés

- ▢ [Indice des prix et indice des loyers
09 72 72 20 00*](#)
- ▢ [Sirene 09 72 72 60 00*](#)

** numéros non surtaxés*



Enquête sur les ressources et les conditions de vie 2020



Maquette : Insee, Pôle Enquêtes Nationales auprès des Ménages

▷ Pourquoi cette enquête ?

Cette enquête a pour but de recueillir de l'**information** sur les **revenus** et les **conditions de vie** en France et dans les pays européens. Elle permet également de mieux **comprendre** les phénomènes de l'**exclusion sociale**, de la **pauvreté** et mieux cerner les **inégalités de ressources**.

Ces informations seront notamment **utilisées par la Commission européenne** pour évaluer l'impact social de ses politiques et de celles des États membres, mais également par les Instituts nationaux de statistique, comme l'**Insee**.

Le suivi des personnes interrogées sur plusieurs années constitue une spécificité de cette enquête. Il s'agit d'un panel.

▷ Pourquoi un panel ?

Pour comprendre la réalité de certains faits sociaux (*exemple : la proportion de personnes en situation de pauvreté qui le sont depuis plusieurs années*), il est nécessaire d'observer les parcours individuels dans la durée.

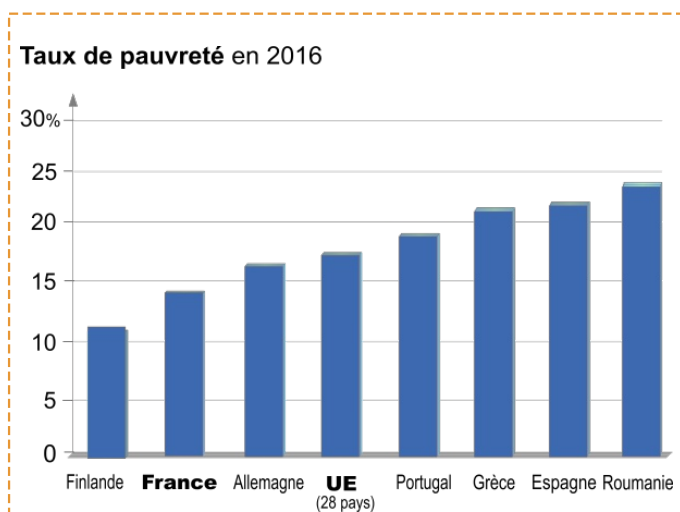
Pour analyser les évolutions individuelles (*carrière professionnelle, durée moyenne du chômage, etc.*), il faut suivre les individus chaque année, même en cas de changement d'adresse.

▷ Comment votre ménage a-t-il été choisi ?

Si c'est la première fois que vous répondez à cette enquête, votre logement a été tiré au sort parmi l'ensemble des logements français.

Si vous avez répondu à cette enquête l'an dernier, vous faites partie des ménages réinterrogés en 2020.

▷ Quelques résultats en 2016



En France, le taux de pauvreté en 2016 reste **inférieur à la moyenne des 28 pays de l'Union européenne** (13,3 % contre 16,9 %). Il est globalement plus élevé dans les pays de l'Est et du Sud, et plus faible dans les pays du Nord de l'Europe.

Parmi les pays membres, la France est le 6^e pays avec le plus faible taux de pauvreté.

Source : Eurostat, SILC 2017

La définition du taux de pauvreté est disponible sur insee.fr

▷ Comment va se dérouler l'enquête ?

La collecte se déroulera au cours des mois de février, mars et avril 2020. Un **enquêteur** vous contactera pour fixer un rendez-vous ou réaliser immédiatement l'enquête si vous êtes disponible lors de sa première visite. Il sera muni d'une **carte officielle** et **tenu au secret professionnel**. Il réalisera l'enquête sur ordinateur portable.



▷ Si vous souhaitez avoir plus de renseignements avant cette visite, vous pouvez joindre le responsable de l'enquête dans votre région. Son numéro de téléphone est précisé sur la lettre jointe à ce dépliant.